

Compte rendu du Conseil Municipal du 15 mai 2012  
Convocation du 04 mai 2012

Présents : Pierre LAB/ Alain LEBAIL / Sylvie MOUTARLIER / Marcelle GEHENDEZ/  
Claude JEANNIN / Véronique GIAMBAGLI / Alain HUGUENIN / Michel POMODORO /  
Didier FRICKER.

Albert RUCHTY Secrétaire général de la mairie de Chèvremont assistait à la séance.

Absents excusés : Isabelle DEPORTE procuration à Didier FRICKER / Linda MARCHAL  
procuration à Pierre LAB / Edith PACAUD procuration à véronique GIAMBAGLI / Jean  
DOUCELANCE procuration à Michel POMODORO.

Absent non excusé : Christophe BOULAT

1) Après un nouveau refus de Mr POMODORO, Monsieur Didier FRICKER est  
désigné comme secrétaire de séance

2) Approbation du Cr du conseil du 27 mars 2012

Adopté à l'unanimité.

3) Demande de subvention à la DRAC pour travaux de réfection de l'église

Par délibération en date du 10 juin 2011, le conseil municipal avait sollicité de la  
DRAC une subvention pour les travaux de rénovation de l'église. L'estimation initiale  
des travaux était de 107 483.49 €, estimation faitesur la base des devis demandés à  
différentes entreprises. Suite aux différentes réunions avec les services de la DRAC,  
du Service Départemental de l'Architecture, l'architecte nous a fait parvenir une  
nouvelle estimation des travaux qui se décompose en une tranche ferme de  
135 834.49 € (travaux : 124 618.80 €, maîtrise d'œuvre : 11 215.69 €) et une tranche  
conditionnelle de 102 256.28 € (travaux : 93 813.10€, maîtrise d'œuvre : 8 443.18 €).  
Il convient donc de déposer une nouvelle demande de subvention auprès de la DRAC  
pour le montant de la tranche ferme qui est seule subventionnable.  
Pour rappel la subvention est calculée par rapport à l'estimation du devis.  
Adopté à l'unanimité.

4) Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de l'église

Les estimations produites par le maître d'œuvre étant supérieures au budget initial  
établi par le maître d'ouvrage :

Devis descriptif estimatif du 13 avril 2012 :

Tranche ferme (partie ISMH de l'église) : 124 618.80 € HT

Tranche conditionnelle (façade, toitures de la sacristie et chaufferie: 93 813.10 € HT

Budget prévisionnel des travaux (délibération du 10/06/2011) : 93 855.49 €.

Le maître d'œuvre prétend par le fait à une rémunération supplémentaire.

Pour sa mission confiée (qui est identique à la mission initiale) le nouveau montant des  
honoraires s'élève à la somme de 19 658.87 € HT ( 9% de 218 431.90 € HT).

Pour mémoire, la rémunération initiale était de 9800.00 € HT (9.8% de 100 000.00 €).  
Adopté à l'unanimité.

5) Achat d'un panneau lumineux – contrat de maintenance

Différentes sociétés ont été contactées afin d'obtenir un devis pour la fourniture d'un panneau lumineux qui serait implanté à proximité des commerces situés au Carrefour du Galant. La meilleure offre émane de la société LUMIPLAN dont le siège social est 9, rue Royale à PARIS 8<sup>ème</sup>. Le prix d'achat du panneau est de 8 576.00 € HT la confection du massif béton de 920.00 € HT. A cela il faut ajouter un abonnement GSM DATA de 17.00 € HT par mois et à compter de la 3<sup>ème</sup> année (à souscrire 6 mois avant la fin de la période de garantie), un forfait annuel de maintenance égal à 5% du prix de vente. Les services d'installation inclus sont :

Livraison et pose, fourniture des gabarits de scellement pour massif, raccordement électrique et téléphonique, tests et mise en service, logiciel JCLtm local ou web, formation des utilisateurs.

Commande du panneau sera passée par la mairie à la société LUMIPLAN

Adopté à l'unanimité

6) Modification de l'organigramme du personnel

Suite à l'inscription sur la liste d'aptitude au grade supérieur de deux agents, il convient de modifier l'organigramme du personnel de la façon suivante :

Création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe et suppression du poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe

Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principale de 2<sup>ème</sup> classe et suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe

Création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe pour Aurore FRELIN

Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe pour Marie Noëlle LABREUCHE.

Adopté à l'unanimité

7) Demande de réduction des charges locatives

Par courrier en date du 16 février 2012, la gérante du magasin « Aux Choix de Sophie », sollicite une réduction ou une aide concernant les charges locatives qui lui sont demandées pour la location du bâtiment communal situé au 1A carrefour du Galant.

Nous attendons que le jugement soit prononcé. Décision reportée

8) Achat de terrain pour le remplacement de la cabine haute située rue de la Gare.

Lors des différentes réunions organisées avec les services d'ERDF, du SIAGEP et d'Energie Hautes Vosges, il avait été évoqué le remplacement de la cabine haute située rue de la gare par un transformateur plus petit. Compte tenu du coût à la charge de la commune, le projet avait été abandonné. Lors d'une récente réunion avec les services d'ERDF ces derniers nous ont informés qu'ils seraient prêts à prendre en charge les frais de démolition et de mise en place à condition que la commune fournisse le terrain. Contact a été pris avec le propriétaire du terrain concerné et ce dernier serait disposé à céder une partie de son terrain.

Cet achat concerne 30m2 de terrain au prix de 500 €.

Adopté à l'unanimité.

9) Plan d'aménagement de la voirie et des espaces publics – désignation des membres de la commission

Par délibération en date du 22 décembre 2011, le conseil municipal avait décidé d'entreprendre les formalités relatives à l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics de la commune et de solliciter l'aide des services de la DDT. Afin de poursuivre cette opération, il convient de constituer une commission et de désigner ses membres.

La commission est composée d'élus, d'associations d'usagers et associations d'handicapés.

Sont désignés comme membre de cette commission Madame Marcelle GEHENDEZ, Madame Edith PACAUD, Monsieur Alain LE BAIL.

Madame Marcelle GEHENDEZ est chargée de préparer un courrier à destination des associations mentionnées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

10) Convention avec la CAB pour le financement de la révision du PLU

Par délibération en date du 29 mars 2012, le Conseil Communautaire de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine, dans le cadre de son soutien aux communes de la CAB, a décidé d'apporter son soutien financier aux communes actualisant leurs documents d'urbanisme. La subvention allouée est de 20% du coût des études ; soit une subvention de 4 792.00 € (20% de 23 960.00 € HT).

Une convention est donc proposée à la commune pour finaliser le versement de cette subvention.

Adopté à l'unanimité.

11) Groupement de commande avec la CAB pour la maintenance de l'éclairage public

Le groupement de commande que la CAB avait décidé de mettre en place en 2008 pour la maintenance de l'éclairage public auquel la commune avait adhéré, arrivant à échéance, la CAB a décidé de confier à nouveau cette mission à une entreprise du secteur public et propose donc aux communes membres de participer à ce groupement de commande.

Adhésion au groupement de commande mais la commune continue de travailler avec l'entreprise BAUMGARTNER

Adopté à l'unanimité.

12) Groupement de commande avec la CAB pour la maintenance et la modernisation de la vidéosurveillance du domaine public

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Belfortaine a décidé le 29 mars 2012 de créer un groupement de commande pour la maintenance et la modernisation de la vidéosurveillance du domaine public (voirie, parcs, squares, parkings...) et propose aux communes membres d'adhérer à ce groupement de commande.

Adopté à l'unanimité.

### 13) Périmètre du SAGE ALLAN – consultation des collectivités locales

Par courrier en date du 20 février 2012, Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort a fait parvenir, à toutes les communes concernées dont Chèvremont, pour avis, le périmètre proposé pour l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Allan.

Pour information, documents et plans présentés aux élus présents.

Adopté à l'unanimité.

### 14) Mission complémentaire au marché du PLU pour la réalisation de l'étude d'incidences NATURA 2000

Depuis le grenelle de l'environnement toute commune touchée par un site Natura 2000 ou toute commune située à proximité d'un site Natura 2000 est tenue de réaliser une étude d'incidences liées au site Natura 2000. La commune de Chèvremont étant dans ce cas de figure, le cabinet Verdi nous propose de réaliser cette étude pour la somme de 1 350.00 € HT et d'approuver l'avenant au marché initial.

Adopté à l'unanimité.

### 15) Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Par courrier en date du 26 mars 2012, le délégué Régional de la Fondation du Patrimoine rappelle les missions de cette fondation et propose à la commune d'adhérer à cet organisme. Le coût de l'adhésion est fixé en fonction du nombre d'habitants. Pour Chèvremont, le montant de l'adhésion est de 100 €.

Intérêt : Protection du patrimoine rural non protégé.

Une plaquette de présentation a été réalisée par Linda MARCHAL. Par le biais de cette fondation nous pouvons faire une demande de dons pour la suite de la rénovation de l'église.

Adopté à l'unanimité.

### 16) Acceptation de remboursements des assurances suite à un sinistre

Remboursement par la MATMUT d'un montant de 330.00 € suite à la dégradation d'une lampe de rue

Remboursement par les Assurances du Crédit Mutuel d'un montant de 484.57 € correspondant à la quote-part d'un assuré suite à un acte de vandalisme

Remboursement par GENERALI d'un montant de 6 593.91 € correspondant au remboursement des vitres de l'école, du centre culturel et du rez de jardin.

Adopté à l'unanimité.

### 17) Acceptation d'un don

Par courrier en date du 04 avril 2012, le Comité des Fêtes de Chèvremont a décidé d'effectuer un don de 4 906.67 € au profit de la commune pour la participation à l'achat de tables et chariots pour la chougalande.

Adopté à l'unanimité

Le Comité des Fêtes propose de racheter 20 pieds de tables.

#### 18) Demande de location du stade Duvallet

Par courrier en date du 18 avril 2012, Madame GOUVERNET Patricia, gérante du café de la Pépinière à Belfort a sollicité la commune afin de louer les installations du stade Duvallet pour l'organisation du tournoi de football parrainé par la sté Heineken. Il convient de fixer le montant de cette location (cette personne a déjà organisé en 2011 ce tournoi dans la commune sans rencontrer de difficultés particulières. La somme demandée pour la location était de 300 € et de 1000 € pour la caution).  
Adopté à l'unanimité.

Un état des lieux sera fait le 09 juin au matin (M. Alain HUGUENIN et M. Didier FRICKER). Le téléphone de l'organisateur est le : 0663406817

#### 19) Demandes de subventions

Par courrier en date du 13 février 2012, l'Entente Sportive du Territoire de Belfort Handball Valdoie/Belfort sollicite une subvention de fonctionnement de la commune.

Par courrier en date du 12 mars 2012, l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Territoire de Belfort sollicite une subvention de la commune.

Vote contre à l'unanimité.

#### 20) Renouvellement convention de médecine préventive et professionnelle

Par délibération en date du 05 juin 2009, le Conseil Municipal avait décidé de renouveler pour 3 ans la convention qui lie la Commune avec l'Association Agir Ensemble pour notre Santé relative au service de médecine préventive professionnelle obligatoire pour le personnel de la Commune. Cette convention étant arrivée à échéance, et compte tenu des difficultés rencontrées par cette association pour recruter un médecin du travail et respecter la rythmicité des visites, il est proposé aux communes de ne renouveler la convention que jusqu'au 30 juin 2012 ; une solution étant à l'étude à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2012. Le tarif arrêté pour l'année 2012 s'élève à 53 € par agent salarié au 1<sup>er</sup> janvier 2012 contre 52 € de 2009 à 2011. La facturation se fera en une fois avec une régularisation au prorata de l'échéance de la convention.

Adopté à l'unanimité.

Pour information 15 employés sont concernés.

#### 21) Contrat de fournitures de repas

L'ADAPEI du Pays de Montbéliard qui fait partie de la marque « Château d'UZEL » spécialisé dans la restauration collective nous a fait parvenir une proposition pour la livraison de repas pour le périscolaire et le portage. Les tarifs sont les suivants :

| ADAPEI                        | SCOLAREST           |
|-------------------------------|---------------------|
| Repas scolaire 5 composants : |                     |
| 3.40 € HT sans pain           | 3.39 € HT sans pain |
| 3.55 € HT avec                |                     |
| Repas crèche 3 composants :   |                     |
| 2.95 € HT                     | 2.85 € HT           |

Portage :  
4.67 € HT

3.39 € HT déjeuner  
4.32 € HT dîner  
4.53 € HT week-end

Le contrat actuel avec la société Scolarest arrive à échéance le 26 août 2012 et doit être dénoncé 3 mois à l'avance en cas de non renouvellement.

Le Conseil demande de vérifier le contrat SCOLAREST pour voir s'il y a une possibilité d'effectuer un test avec l'ADAPEI durant le centre de loisirs qui sera organisé au mois de juillet. Prendre contact avec Madame BOUVERAT.

A l'unanimité il est pris la décision de ne pas dénoncer le contrat SCOLAREST (trop juste en temps) et de ne pas prendre de risque pour la rentrée de septembre.

## 22) Questions et informations diverses

### Assiette et destination des coupes de l'exercice 2012

Pour les parcelles 13/26/27/28/29/31 : la commune prend un bucheron pour abattre, sortir les grumes en bord de route en vue de leur vente. Le bois de chauffage est vendu aux affouagistes.

Pour les parcelles 1 à 9 (pour les deux emprises de route) : la commune prend un bucheron pour abattre, sortir les grumes en bord de route en vue de leur vente. Le bois de chauffage est vendu à un professionnel, ce bois est façonné par un bucheron lié à la commune par une prestation de service.

Adopté à l'unanimité.

### Transfert des pouvoirs de police

Ce transfert des pouvoirs de police des maires vers le président de la CAB concernait l'eau, l'assainissement et les gens du voyage. Certaines communes étant réticentes, ce transfert n'a pu avoir lieu.

### Exercice d'aguerrissement

Cet exercice aura lieu dans la nuit des 30 et 31 mai 2012 et concernera environ 300 militaires.

### Médaille de la Jeunesse et des sports

Cette médaille a été décernée à une administrée Madame Christiane LAMBELIN.

### Remerciements des élèves de la classe de CM1

Les élèves de classe de CM1 et CE2 remercient le Conseil Municipal pour la subvention accordée pour la classe de découverte qui se déroulera à STOSSWIHR du 14 au 16 mai 2012.

Contrat PACT ARIM (Amélioration de l'habitat sous certaines conditions de ressources). Une information sera diffusée sur le prochain bulletin info.

### Courrier d'un administré sur le PLU

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'un administré faisant état de ses observations sur la révision du PLU suite à la réunion publique qui avait été organisée à la Chougalante.